INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORGANISATION INTERNATIONALE DE la francophonie

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRET N°4 -2027

Dispositif d'appui technique des États membres pour l'accès aux financements sur le climat et la biodiversité



TABLE DES MATIÈRES

APERÇU GÉNÉRAL 3
SYNTHÈSE DE L'APPEL 3
DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT 4
PRÉSENTATION DES ENJEUX 5
DOSSIERS DE CANDIDATURE 6
Conditions de candidature 6
Modalités de candidature 7
Documents de référence 7

APERÇU GÉNÉRAL

Mis en ligne le : 13 novembre 2026

Date limite de candidature : 20 mars 2027

Domaines d'intervention : Renforcement des capacités en finance climatique et de la biodiversité, appui au montage des dossiers pour l'accès à la finance climatique et de la biodiversité

Objet de l'appel à manifestation d'intérêt: L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à travers son organe subsidiaire, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), lance du 13 novembre 2026 au 20 mars 2027, un appel à manifestation d'intérêt pour soutenir les efforts de ses États membres d'Afrique et des Caraïbes pour un meilleur accès aux financements sur le climat et la biodiversité.

Régions prioritaires : Afrique centrale, Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, Caraïbes, Moyen Orient et Océan Indien.

Langue requise : français

SYNTHÈSE DE L'APPEL

Les pays francophones en développement en particulier les petits États insulaires de l'océan Indien et des Caraïbes, les pays du Bassin du Congo, ceux d'Afrique du Nord, du Moyen Orient et du Sahel, sont confrontés à des impacts aigus du changement climatique de manière disproportionnée. Bien que les financements sur le climat et la biodiversité soient mis à leur disposition par plusieurs mécanismes internationaux et régionaux, la plupart d'entre eux peinent à débloquer les fonds disponibles.

Dans le cadre de son projet « **Accompagnement des transformations structurelles en matière d'environnement et de climat** », l'OIF apportera un appui technique à ses États et gouvernements membres en développement pour mieux débloquer les financements disponibles sur le climat et la biodiversité. Grâce à ce projet, les États et gouvernements membres dont les dossiers de candidature auront été approuvés bénéficieront d'un appui technique pour un meilleur accès aux financements sur le climat et la biodiversité.

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est de sélectionner les États et gouvernements d'Afrique et des Caraïbes bénéficiaires de l'accompagnement du **Pôle francophone d'accès à la finance durable**. Dans le cadre de la programmation 2024 2027, l'OIF ambitionne d'accompagner 20 États et

gouvernements membres pour améliorer l'inclusivité de la finance sur le climat et la biodiversité à l'échelle globale.

Les institutions compétentes des États membres intéressées devront transmettre **en un seul message** une demande officielle de l'autorité compétente accompagnée de leur formulaire de candidature au plus tard le 20 mars 2027 à l'adresse : objectif2030@francophonie.org avec pour objet « **ÉTAT MEMBRE – Finance Climat et Biodiversité** ».

Pour soumettre le dossier de candidature d'un État membre, se référer aux termes de référence ci-dessous.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à travers l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), se propose d'aider les pays francophones en développement à améliorer leurs capacités de mobilisation des financements disponibles sur le climat et/ou la biodiversité. Pour ce faire, l'OIF a mis en place un dispositif d'appui technique dont la vocation est (i) de renforcer les capacités institutionnelles, opérationnelles et humaines des pays francophones en développement sur la finance sur le climat et la biodiversité et (ii) d'apporter un appui technique au processus d'élaboration de propositions de projets et de demandes de subventions sur le climat et la biodiversité, en fournissant l'expertise technique hautement qualifiée en matière de financement climatique et de la biodiversité, ainsi qu'en en facilitant les échanges d'expériences et de savoir- faire entre les pays membres.

Par le biais du « **Pôle francophone d'accès à la finance durable** », l'OIF souhaite accompagner les États et gouvernements à améliorer de façon significative leurs capacités de mobilisation de financements sur le climat et la biodiversité: le Pôle vise le renforcement des compétences techniques et opérationnelles en matière d'accès à la finance durable en général pour soutenir la mise en place d'environnements régionaux et nationaux favorables à la mobilisation des financements, la mise à disposition d'un vivier d'experts francophones en mobilisation des ressources sur le climat et la biodiversité, le renforcement des capacités nationales à la maîtrise des modalités et procédures d'accès aux mécanismes de financements internationaux et l'appui technique au montage de dossiers bancables pour faciliter la levée des financements climat et biodiversité. L'accompagnement des États membres se focalisera sur l'opérationnalisation des engagements nationaux en tenant compte des priorités nationales et des conditions des mécanismes de financement climat et biodiversité visés. Toutefois, le dispositif pourrait au besoin accorder une attention particulière aux projets nationaux en lien avec l'agriculture, la foresterie, l'économie bleue, l'eau ou l'énergie permettant ainsi à la Francophonie de mettre en place un portefeuille francophone de projets attractifs sur le climat et la biodiversité.

L'OIF prévoit également d'aider les institutions bénéficiaires à améliorer leur niveau de rapportage technique et financier pour améliorer leurs capacités de décaissement des financements accordés.

L'accompagnement de chaque pays bénéficiaire couvrira la période allant du 15 avril au 15 décembre 2027. Il sera mis en œuvre à travers **un programme d'appui structuré** comprenant plusieurs activités de renforcement des capacités et d'assistance technique.

Pour assurer la réussite de ce dispositif d'appui technique, **l'implication et l'engagement des pays bénéficiaires sont essentiels**. Les dépenses éligibles prises en charge par l'OIF-IFDD porteront essentiellement sur les activités relatives à l'accompagnement technique apporté pour faciliter l'accès aux financements sur le climat et la biodiversité, selon les règles, les directives, les procédures et les barèmes en vigueur à l'OIF. Les frais connexes seront supportés par le bénéficiaire.

PRÉSENTATION DES ENJEUX

La lutte contre les changements climatiques, la préservation de la biodiversité et la restauration des terres sont des enjeux majeurs de notre temps. La majorité des 90 États et gouvernements membres de la Francophonie ont ratifié plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement afin de protéger et restaurer l'environnement mondial tout en contribuant au développement durable. À travers l'IFDD, l'OIF a joué un rôle majeur pour la participation des pays francophones aux négociations universelles sur l'environnement que ce soit pour l'Accord de Paris sur le climat ou le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. L'Organisation travaille depuis plus de 35 ans à aider ses États membres, les collectivités locales, les organisations interétatiques ou non-étatiques et les populations, à planifier, à mettre en œuvre et à suivre des actions transformatrices pour la planète et l'humanité.

Ces engagements internationaux ont été transcrits à des degrés divers dans plusieurs textes législatifs et mesures nationales contribuant à les mettre en œuvre. C'est le cas des lois, des institutions et des politiques publiques qui permettent de ralentir ou inverser la dégradation de l'environnement. Ce progrès s'effectue aussi grâce aux programmes et projets mis en œuvre sur le climat, la biodiversité et la dégradation des terres.

Cependant, la limitation des émissions des gaz à effets de serre, la réduction de la vulnérabilité de même que le renforcement de la résilience des systèmes naturels et humains aux effets néfastes des changements climatiques requièrent des ressources financières considérables qui sont difficilement mobilisables par les pays en développement. Selon l'analyse des besoins de financements réalisée par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2022, les pays en développement auront besoin d'au moins 6 000 milliards de dollars d'ici 2030 pour couvrir moins de la moitié de leurs engagements nationaux.

En effet, la mobilisation des ressources financières sur le climat et la biodiversité est essentielle pour lutter contre le changement climatique et préserver la biodiversité mondiale. Sans ces financements, l'effectivité et l'opérationnalisation des accords universels sur l'environnement ne seront pas possibles dans un contexte qui nécessite pourtant plus d'actions transformatrices pour réduire les émissions de

gaz à effet de serre, l'augmentation de la température moyenne et l'extinction massive de la biodiversité d'ici la fin de ce siècle.

Plusieurs mécanismes internationaux des financements multilatéraux dédiés à la lutte contre les changements climatiques et à la préservation de la biodiversité se distinguent par leur ampleur, leur universalité et leur impact. Pourtant essentiels pour soutenir les efforts des pays en développement dans leur lutte contre les changements climatiques et pour la préservation de la biodiversité, ces mécanismes ne sont pas toujours inclusifs avec d'énormes barrières linguistiques, techniques ou administratives. Celles-ci ont des incidences sur l'accès aux financements pour les pays déjà très vulnérables aux changements climatiques et à la perte d'une biodiversité exceptionnelle.

Lors d'une conversation francophone organisée le 1er décembre 2023 sur l'enjeu de l'accès à la finance climat, la Secrétaire générale de la Francophonie a évoqué dans son plaidoyer la nécessité de la clarté et de l'inclusivité du système international de financement sur le climat. Elle a souligné en particulier l'urgence de lever les obstacles liés à la barrière linguistique qui freinent l'accès à la finance climat des pays en développement, en particulier pour les pays francophones. En réponse à ce double défi, l'OIF souhaite contribuer à faciliter l'accès de ses États membres aux financements sur le climat et la biodiversité. En marge de la 28e conférence des parties sur le climat à Dubaï, l'Administratrice de l'OIF a insisté lors de la concertation francophone de haut niveau organisée le 9 décembre 2023 sur la langue française au service de l'accès accru à la finance climat en relevant que « *La justice climatique passe par la justice linguistique* ». Elle est revenue sur la nécessité d'une approche stratégique pour un accès plus juste aux financements des pays francophones tout en exhortant les pays membres à promouvoir la solidarité francophone pour améliorer l'accès à la finance climatique.

Face à ces défis et aux besoins spécifiques des pays francophones, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à travers son organe subsidiaire, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), déploie progressivement un Pôle francophone sur l'accès à la finance durable. Ce pôle vise à répondre aux besoins spécifiques des pays francophones en proposant des solutions concrètes, telles que la facilitation de l'accès à l'information financière durable (climat, biodiversité, etc.), la formation des cadres nationaux pour le montage des projets bancables sur le climat et la biodiversité, le renforcement des démarches opérationnelles, ainsi que le plaidoyer en faveur de l'accès inclusif à des financements innovants et transformateurs.

DOSSIERS DE CANDIDATURE

Conditions de candidature

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux institutions nationales en charge de la mobilisation des financements sur le climat et la biodiversité. L'autorité compétente de chaque institution nationale désignera **un point focal au niveau technique** qui sera responsable de la coordination nationale des activités avec l'IFDD-OIF.

Modalités de candidature

Les points focaux désignés des institutions compétentes des États et gouvernements en développement souhaitant bénéficier de l'accompagnement de l'OIF pour améliorer leurs capacités d'accès aux mécanismes internationaux de financement sur le climat et/ou la biodiversité sont invités à adresser une **demande officielle** de leurs autorités compétentes accompagnée d'un **formulaire de candidature rempli**, tous les deux rédigés en langue française, au plus tard le **20 mars 2027** à l'adresse : objectif2030@francophonie.org avec pour objet « **ÉTAT MEMBRE – Finance Climat et Biodiversité** ».

Une attention particulière sera accordée aux entités nationales désignées afin de leur permettre de mieux accéder à la finance durable en général et plus spécifiquement sur le climat et la biodiversité.

Documents de référence

Les informations pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt relatives à l'accès aux financements sur le climat et la biodiversité sont accessibles sur le site de l'IFDD. Il s'agit notamment du dossier de présentation de l'appel à manifestation d'intérêt et du formulaire de candidature

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter l'équipe projet à l'adresse suivante : objectif2030@francophonie.org

Les candidatures retenues seront contactées via le point focal national désigné dans l'appel au plus tard le 10 avril 2027. Les résultats seront également publiés sur le site de l'IFDD.





L'institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), est établi à Québec depuis plus de 35 ans. Sa mission est de faciliter la coopération au service de la transition écologique et du développement durable, dans les 90 États et gouvernements membres de la Francophonie.

L'Institut joue un rôle majeur pour faciliter la participation des pays francophones aux négociations universelles sur l'environnement et le développement durable que ce soit pour les Objectifs de développement durable, l'Accord de Paris sur le climat ou le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. L'IFDD travaille depuis des décennies à aider les États et gouvernements francophones, à planifier, à mettre en œuvre et à suivre des actions transformatrices pour la planète et l'humanité.

L'action de l'IFDD est prioritairement orientée vers les pays francophones en développement. Mais le développement durable concerne tout le monde, y inclus les pays les plus avancés. Il appelle à un changement de paradigme, de modes de pensée et de consommation, de modèles économiques et de production. Avec les défis de plus en plus pressants, l'époque des petits pas est dorénavant révolue : il faut maintenant passer à l'échelle et accélérer la transition écologique et le développement durable. L'ampleur des actions à réaliser individuellement et collectivement en matière de climat, d'environnement et globalement de développement durable, est donc inédite.

www.ifdd.francophonie.org

ORGANISATION INTERNATIONALE DE la francophonie

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble 90 États et gouvernements.

Le rapport sur la langue française dans le monde, publié en 2022, établit à plus de 340 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Louise Mushikiwabo a été élue à ce poste lors du XVIIe Sommet de la Francophonie, en octobre 2018, à Erevan (Arménie). Elle a été reconduite dans ses fonctions lors du XVIIIe Sommet de la Francophonie, en novembre 2022, à Djerba (Tunisie).

www.francophonie.org